

SCAR® X SON

«COALTAR» ANTICORROSION IMPERMÉABLE

Fer - Bois - Ciment



LE BATIMENT



Protection écluse

IDENTIFICATION

SCAR® X SON est un revêtement de couleur noire à base de polymères et de bitume destiné à assurer la protection anti-corrosion des structures métalliques, des équipements en ambiances rurale, urbaine, industrielle et maritime agressives.

SCAR® X SON s'utilise sur ciment, béton, pierre, bois, métal.

- Protection anti-corrosion. Traitement anti-corrosion des structures métalliques.
- Protection anti-corrosion des supports immergés.
- Protection imperméable des fosses, zones d'ensilage, de stockage d'engrais, lisier.
- Protection des équipements destinés à recevoir de l'alimentation animale.
- Protection anti-pourrissement des bois : piquets de clôture, bardage.

AVANTAGES

- Très facile d'emploi
- Remarquable en immersion
- Séchage rapide
- Haute résistance aux acides et bases
- Fort pouvoir anti-corrosion
- Très grande souplesse
- Résistance au gravillonnage

MODE D'EMPLOI

Préparation du support : Eliminer toute trace de salissure, rouille ou ancienne peinture non adhérente.
Sur métaux : dérouiller, décalaminer et dégraisser préalablement.

Application : Appliquer sur support sec.

Matériel d'application : brosse, rouleau, pistolet (diluer à 10% de **DILUANT RAPID**).

Appliquer de préférence en 2 couches croisées, à 12 heures d'intervalle.

Température minimum d'application : + 5°C. Rendement : 6 à 8 m²/kg.

Séchage : 8 à 10 heures suivant température.



CARACTERISTIQUES

- Couleur : noir
- Nettoyage du matériel : **DILUANT RAPID**
- Densité : 1.11
- Aspect : brillant
- Point éclair : 33°C

CONDITIONNEMENTS ET STOCKAGE

Conditionnements : 5 et 30 L.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel et de la chaleur.

Hygiène et sécurité : Fiche de Données de Sécurité gratuite sur simple demande ou sur internet, site : www.deproma.com

Elimination des déchets : Vider complètement le récipient. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée (centre de tri). Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Important : Les renseignements donnés dans cette fiche technique ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de notre part et n'entraînent aucune dérogation à nos conditions générales de ventes figurant sur nos bons de commande ou sur site internet. Il appartient à l'utilisateur d'effectuer des essais préalables à chaque type d'utilisation et de suivre les préconisations de la fiche du produit. Notre responsabilité ne se substitue, en aucun cas à celle de l'apporteur, architecte, bureau d'étude, maître d'œuvre. Il appartient à l'utilisateur de vérifier que cette fiche est toujours en vigueur à la date d'application du produit concerné. Les consommations données dépendent de l'absorption du relief, des supports et peuvent varier de 20 à 30%.

Réf 01011

oct.-17